

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 20 septembre 2021 à 20h00, en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster sud, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse : 227 Brock Nord
Numéro de matricule : 9335-01-3386-9
Zone : RA-4

Nature de la demande et effet de la dérogation

Régulariser l'implantation d'un garage détaché en marge latérale Sud-Ouest à une distance de zéro (0) mètre de la ligne de terrain, malgré l'article 4.1.9 et le paragraphe 15 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage qui le permet seulement à une distance minimale de un (1) mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Montréal-Ouest, ce 3 septembre 2021.

Claude Gilbert
Greffier